

# *Réunion de présentation et d'affectation des stages M1*



**UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE**

**INSPÉ** Institut national  
supérieur du professorat  
et de l'éducation  
Académie de Nancy-Metz

# Les stages



Le master MEEF est un master professionnalisant ; **les stages sont donc indispensables et obligatoires** tout au long de la formation. Ils permettent une découverte du métier et une prise de responsabilité progressive pour l'acquisition des compétences attendues des enseignants, des CPE et de tout professionnel de l'éducation et de la formation.

**19 semaines de stage sont prévues dans la formation** et sont réparties comme suit :

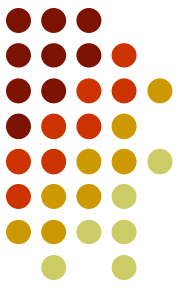
**- En M1 : 7 semaines**

**- En M2 : 12 semaines**

(dont 1 libérée avant les épreuves des concours, placées désormais en fin de M2)

La 1<sup>ère</sup> année de master intègre un équivalent de 6 semaines de stage pour initier l'alternance et un équivalent d'une semaine pour tester la responsabilité pédagogique.

# Le calendrier et l'accompagnement des stages



- Calendrier : [Calendrier stage 2023-2024 tous sitesV4.xlsx \(univ-lorraine.fr\)](#)
- Cadrage : [Cadrage stage M1 2023-2024 version définitive.docx \(live.com\)](#)
- Les M1A-B : Cycle 1 ; M1C-D : C2 ; M1 E-F : C3 ; puis roulement.
- Un enseignant référent suit un groupe d'étudiants.
- Les modules 730 et 830 préparent aux stages et aux évaluations liées (SI 7.3 et 8.3).

# ***Les stages – La procédure d'affectation***



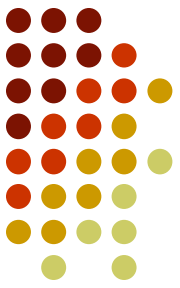
- Edition par l'inspection académique de la liste des Maîtres d'Accueils Temporaires (MAT) -
- Réunion d'information première quinzaine de septembre
- Recueil des vœux (affectation par binômes) sous forme papier (par groupe de base) avant mercredi 20 septembre 13h30.
- Communication des affectations (par mail) le lundi 25 septembre en fin de matinée.

# ***Les stages – La procédure d'affectation***



- Prise de contact avec les directeurs des écoles d'affectation et éventuellement signalement au secrétariat pédagogique des impossibilités (avant le mercredi 27 septembre 13h30).
- Edition puis signatures des conventions à partir du jeudi 28 septembre et avant le 29 septembre 10h.
- Envoi par mail aux MAT et au directeur d'école, par un des membres du binôme, le cadrage du stage et le courrier de l'INSPE à l'attention des MAT, à partir du mardi 26 septembre (pour info).
- **Pas de convention signée, pas de stage!**

# ***Les stages – La procédure d'affectation***



- Prise de contact avec les secrétariats des IEN de circonscription.
- Envoi par mail d'un modèle de message.
- Rappel : chacune et chacun se doit d'adopter une attitude professionnelle : **ponctualité** (15 min avant le début de la classe et possibilité de rester 15 min après la classe), **politesse, posture d'enseignant.**
- Rappel : choisir 1 délégué et son suppléant par demi-groupe de base avant le 22 septembre et transmettre l'info au secrétariat pédagogique (bureau 13).